

ment concernées. Dans le cas de Mowat, c'est une chose bien connue qu'il y avoit plusieurs Associés de la Compagnie du Nord-Ouest dans le Grand Juré, qui trouva contre lui un *Bill d'Indictment*, et des quatre Juges qui siègèrent, il s'en trouvoit deux étroitement alliés à des individus de cette Société. Pendant l'instruction du procès, il se présenta des circonstances qui n'auroient pas pu avoir lieu dans une Cour de Justice en Angleterre, sans exciter l'indignation d'un bout du Royaume à l'autre. L'Avocat du prisonnier fut interrompu à plusieurs reprises, pendant qu'il transquestionnoit les témoins de la Couronne; parceque les Juges venoient au secours du témoin et lui aidoient à ne pas se couper dans son témoignage. Un des témoins cependant, ayant dans ses réponses aux transquestions, avoué des faits entièrement opposés à ceux qu'il avoit établis d'abord, un des Juges interrompit l'Avocat, d'un ton fort animé, et lui reprocha qu'il avoit fait le témoin se contredire. Ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'il obtint de parler au Juré sur la question de droit, et de lui expliquer la différence qui existe entre le meurtre et un homicide justifiable. Il fut à plusieurs reprises, interrompu par la Cour, et malgré qu'il fut clairement prouvé que M'Donell avoit commencé lui-même l'attaque d'une manière tout-à-fait injuste et sans la moindre provocation—qu'il commettoit alors un acte déterminé de vol, et qu'il menaçoit la vie de Mowat et de ses compagnons au moment où il